Saint VRAN

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2021

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de : 15

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-cinq mars, le conseil municipal de la commune de SAINT-VRAN légalement convoqué le 16 mars 2021, s'est assemblé à la salle des associations, sous la présidence de Mme GASPAILLARD Evelyne, Maire. La séance s'est tenue sans public conformément au décret N° 2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié par le décret N° 2021-31 du 15 janvier 2021.

<u>Présents</u>: Mme GASPAILLARD Evelyne, M. POSTAIRE Xavier, M. ROBERT Alain, M. DESBOIS Dominique, M. GASPAILLARD Vincent, M. VIEIRA Pascal, Mme MARETHEU Virginia, M. CARDIN Yannick, Mme BADOUARD Sandrine, Mme GONTHIÉ Martine, *formant la majorité des membres en exercice*

Absent: M. MARCHAND Philippe,

Absents excusés: Mme RUELLAN Christelle, Mme RAULET Laura, Mme ROUXEL Anne-

Marie, M. MAZO William

Secrétaire : Mme GONTHIÉ Martine

Procuration: M. MAZO William donne procuration à M. DESBOIS Dominique

ORDRE DU JOUR

- Finances Budget commune
 - *Vote des Compte de Gestion et Compte Administratif* 2020
 - *Affectation des Résultats*
 - Vote des taux d'imposition 2021
 - Vote du Budget Primitif 2021
- ➤ RPI Le Blé en Herbe Location classe modulaire
- ➤ Participation financière à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) sur la commune de Merdrignac
- Questions et informations diverses

1) <u>Approbation des comptes de gestion 2020 du budget « Commune » dressé par Mme DERRIEN, Receveur</u>

Le conseil municipal à l'unanimité:

Après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
 - 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
 - Déclare que le compte de gestion du budget « Commune » dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Au registre sont les signatures.

2) Vote du Compte Administratif 2020 du budget Commune

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612 et suivants, L.2311-1 et 2312-1 et suivants relatifs au vote du budget,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

Vu la délibération DEL250321_01 du 25 mars 2021 portant approbation du compte de gestion 2020,

Entendu le rapport présenté en commission des finances le 8 mars 2021,

Considérant que le compte administratif constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice

Sans que Madame le Maire ne prenne part au vote,

APPROUVE à l'unanimité (10 voix pour) le compte administratif 2020 du budget principal comme suit :

BUDGET COMMUNE							
2020	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	BUDGET TOTAL				
Recettes	442 050.92 €	720 924.20 €	1 162 975.12 €				
Dépenses	223 427.94 €	542 498.98 €	765 926.92 €				
Résultat de l'exercice	218 622.98 €	178 425.22 €	397 048.20 €				
Résultat antérieur reporté	-136 443.25 €	25 491.60 €	-110 951.65 €				
Résultat de clôture	82 179.73 €	203 916.82 €	286 096.55 €				
Balance des restes à réaliser	-30 712.00 €	0.00 €	-30 712.00 €				
RÉSULTAT CUMULÉ DE L'EXERCICE 2020	51 467.73 €	203 916.82 €	255 384.55 €				

3) Budget commune 2021 – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, le conseil municipal décide, à l'unanimité (11 voix pour) d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT					
Résultat de fonctionnement					
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	178 425,22				
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	25 491.60				
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	203 916.82				
Solde d'exécution de la section d'investissement					
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	82 179.73				
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-30 712.00				
Besoin de financement F. = D. + E.	0.00				
AFFECTATION =C. = G. + H.	203 916.82				
Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	203 916.82				
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0.00				
DEFICIT REPORTE D 002 (4)					

⁽¹⁾ Origine: emprunt: 0.00, subvention: 0.00 ou autofinancement: 0.00

4) Vote des taux des contributions directes

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'appliquer en 2021 les taux de contributions directes suivants (aucune augmentation par rapport à 2020) :

> Taxe foncière (bâti): 45.66 % Taxe foncière (non bâti): 89.33 %

A compter de 2021, la commune de Saint-Vran ne perçoit plus les produits de la taxe d'habitation sur les résidences principales. La suppression de ce produit fiscal est compensée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue. Ainsi, pour le vote de la taxe foncière sur les propriétés bâties, le conseil municipal a voté un taux qui est égal au taux communal et au taux départemental : 26.13 % + 19.53 % soit au total 45.66 %.

5) Vote du Budget primitif Commune 2021

19H00: Arrivée de Mmes RUELLAN Christelle, RAULET Laura et ROUXEL Anne-Marie,

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612 et suivants, L 2311-1 et 2312-1 et suivants relatifs au vote du budget,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

⁽²⁾ Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

⁽⁴⁾ En ce cas, il n'v a pas d'affectation.

Vu la délibération DEL250321_01 du 25 mars 2021 portant approbation du compte de gestion 2020,

Vu la délibération DEL250321_02 du 25 mars 2021 portant approbation du compte administratif 2020,

Vu la délibération DEL250321_03 du 25 mars 2021 portant approbation de l'affectation des résultats 2020,

Entendu le rapport présenté en commission des finances le 8 mars 2021,

Considérant le projet de budget primitif Commune de l'exercice 2021 présenté par le Maire, soumis au vote par chapitres et par opérations,

- **APPROUVE** à l'unanimité (14 voix pour) ces montants prévisionnels et **VOTE** le budget primitif Commune 2021 par chapitres, budget équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	DEI ENGES DE I GNOTIONIZENT							
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)		
011	Charges à caractère général	231 060,00	0,00	245 280,00	0,00	245 280,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés	241 150,00	0,00	248 450,00	0,00	248 450,00		
014	Atténuations de produits	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00		
65	Autres charges de gestion courante	101 200,00	0,00	113 400,00	0,00	113 400,00		
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total des dépenses de gestion courante	574 410,00	0,00	608 130,00	0,00	608 130,00		
66	Charges financières	21 200,00	0,00	16 700,00	0,00	16 700,00		
67	Charges exceptionnelles	9 446,19	0,00	4 100,00	0,00	4 100,00		
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00		
022	Dépenses imprévues	1 000,00		1 000,00	0,00	1 000,00		
Total	des dépenses réelles de fonctionnement	606 056,19	0,00	629 930,00	0,00	629 930,00		
023	Virement à la section d'investissement (5)	64 263,75		2 010,32	0,00	2 010,32		
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	3 081,24		19 973,28	0,00	19 973,28		
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00		
Total	des dépenses d'ordre de fonctionnement	67 344,99		21 983,60	0,00	21 983,60		
TOTAL		673 401,18	0,00	651 913,60	0,00	651 913,60		

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	23 400,00	0,00	24 500,00	0,00	24 500,00
73	Impôts et taxes	392 738,57	0,00	395 910,00	0,00	395 910,00
74	Dotations et participations	198 759,17	0,00	201 700,00	0,00	201 700,00
75	Autres produits de gestion courante	12 000,00	0,00	18 000,00	0,00	18 000,00
Total des recettes de gestion courante		636 897,74	0,00	650 110,00	0,00	650 110,00
76	Produits financiers	10,00	0,00	3,60	0,00	3,60
77	Produits exceptionnels	11 000,00	0,00	1 800,00	0,00	1 800,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des recettes réelles de fonctionnement	647 907,74	0,00	651 913,60	0,00	651 913,60
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des recettes d'ordre de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	647 907,74	0,00	651 913,60	0,00	651 913,60

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	DEFENSES D INVESTISSEMENT							
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)		
010	Stocks (5)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
204	Subventions d'équipement versées	5 000,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00		
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0.00	0.00	0.00		
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total des opérations d'équipement	274 224,27	30 712,00	259 224,15	0,00	289 936,15		
	Total des dépenses d'équipement	279 224,27	30 712,00	261 224,15	0,00	291 936,15		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
16	Emprunts et dettes assimilées	47 850,00	0,00	47 000,00	0,00	47 000,00		
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
27	Autres immobilisations financières	631,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00		
	Total des dépenses financières	48 481,00	0,00	47 000,00	0,00	47 000,00		
45	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Total c	les dépenses réelles d'investissement	327 705,27	30 712,00	308 224,15	0,00	338 936,15		
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00		
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00		
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00		
	TOTAL	327 705,27	30 712,00	308 224,15	0,00	338 936,15		

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
		précédent (1)	(2)			
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	131 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	131 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	103 134,28	0,00	30 856,00	0,00	30 856,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	161 667,25	0,00	203 916,82	0,00	203 916,82
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	802,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	265 603,53	0,00	234 772,82	0,00	234 772,82
45	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		396 803,53	0,00	234 772,82	0,00	234 772,82
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	64 263,75		2 010,32	0,00	2 010,32
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	3 081,24		19 973,28	0,00	19 973,28
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		67 344,99		21 983,60	0,00	21 983,60

						- T
	TOTAL	464 148,52	0,00	256 756,42	0,00	256 756,42
		•	•	-		+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					82 179,73
					=	
		TOTAL DES RE	CETTES D'I	NVESTISSEMEN	T CUMULEES	338 936,15

6) RPI le Blé en Herbe - Location classe modulaire rentrée scolaire septembre 2021

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'en raison du nombre important d'élèves en petite section actuellement scolarisés au RPI Le Blé en Herbe, le directeur académique des services de l'éducation nationale a décidé d'une ouverture de classe à la rentrée scolaire de septembre 2021. Les travaux envisagés n'étant pas réalisables dans un délai aussi court, Madame le Maire propose l'installation d'une classe modulaire.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le devis présenté par l'entreprise MODULE CRÉATION du LOSCOUET SUR MEU d'un montant de **34 100 € HT** soit **40 920 € TTC** pour la location d'un ensemble modulaire de 75.95 m² au RPI Le Blé en Herbe pour une durée de 12 mois ferme.

7) Eglise – Travaux sur les clochetons en base du clocher

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le devis présenté par l'entreprise BEAUFILS de SAINT-CARNE d'un montant de **11 865.50** € **HT** soit **14 238.60** € **TT**C pour la restauration des clochetons du clocher de l'Eglise.

La somme nécessaire est inscrite au Budget 2021 – Section Investissement - Opération 1030 - Article 2315.

8) Participation financière à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Le conseil municipal a validé le projet de création d'un nouvel ALSH sur la commune de Merdrignac et a donné la maîtrise d'ouvrage à celle-ci. Afin de permettre sa réalisation, les communes de l'Entente Hardouinais Mené doivent contribuer financièrement à la nouvelle structure. En bureau des Maires du Pôle de Proximité du 27/01/2021, il a été décidé que la participation financière soit répartie de la façon suivante :

- Pour la partie investissement, le reste à charge sera remboursé par un emprunt, et réparti en fonction du critère population DGF de chaque commune.
- Pour la partie fonctionnement, le reste à charge sera reparti en fonction du nombre d'enfants présents réellement par jour et par commune à chaque période (mercredi, vacances d'hiver/de Pâques/été/Toussaint).

Le conseil municipal, approuve, à l'unanimité, la répartition de la participation financière de la commune de Saint-Vran ainsi présentée.

9) Décorations de Noël

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le devis présenté par l'entreprise DISTRIFÊTES de TRONVILLE EN BARROIS d'un montant de **1821 € HT** soit **2185.20 € TTC** pour la fourniture de produits d'illuminations de Noël.

La somme nécessaire est inscrite au Budget 2021 – Section Investissement - Opération 1004 - Article 2188.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Dates des prochains conseils municipaux :

- Le jeudi 15 avril à 20H00
- Le jeudi 20 mai à 20H00
- Le jeudi 17 juin à 20H00